

# Infos Pratiques >>> PENSE BÊTE

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Heures d'ouverture au public :  
Lun. : 15h00 -17h00  
Jeu. : 17h00 -19h00  
Sam. : 09h00 -12h00

Tél. : 03 44 49 05 39  
Fax : 03 44 49 68 54

E-Mail : [mairie@liancourt-saint-pierre.fr](mailto:mairie@liancourt-saint-pierre.fr)  
Site web : [www.liancourt-saint-pierre.fr](http://www.liancourt-saint-pierre.fr)

**Vous souhaitez rencontrer Monsieur Le Maire ou un de ses Adjoints ?**

**Prenez rendez-vous au 03 44 49 05 39**

*En cas d'urgence, vous trouverez les coordonnées de vos élus sur le répondeur au 03 44 49 05 39*



## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Heures d'ouverture au public :  
Lundi, Mardi et Vendredi : 09h30 - 12h00  
Jeudi : 17h00 - 19h00  
Samedi : 09h00 - 12h00

Tél. : 03 44 84 32 16

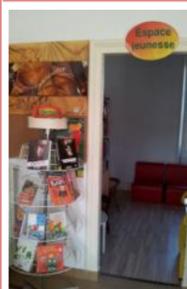


## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture au public :

Lundi de 17h00 à 19h30  
Samedi de 10h00 à 12h30

Tél. : 03.44.07.23.93  
[biblsp@orange.fr](mailto:biblsp@orange.fr)



## HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Fermée le lundi matin, mardi et jeudi toute la journée, le dimanche après-midi et le 1er mai

	Hiver du 01/11 au 28/02	Été du 01/03 au 31/10
Lun.	14h-17h	14h-19h
Mer.	09h-13h 14h-17h	09h-13h 14h-19h
Ven.	09h-13h 14h-17h	09h-13h 14h-19h
Sam.	09h-13h 14h-17h	09h-13h 14h-19h
Dim.	09h-13h	09h-13h

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les mardis : restes alimentaires, nappes en plastique, pots de fleurs en plastique, polystyrène...

## RAMASSAGE DES ORDURES SÉLECTIVES MÉLANGÉES

Tous les mardis : bac jaune et bac bleu en complément, toutes sortes de bouteilles en plastique y compris les bouteilles d'huile, de toutes tailles... les emballages métalliques en acier ou aluminium, les briques alimentaires, pots en plastique (yaourt,...), tous les cartons n'ayant

pas eu contact avec des ordures ménagères, ondulés ou plats sans scotch... papier, journaux, magazines sur tous supports,...

## RAMASSAGE DES COLLECTES DU VERRE

Tous les 3<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois.

## COLLECTE ENCOMBRANTS

Lundi 8 octobre, encombrants à sortir la veille au soir.

## COLLECTE DE L'AMIANTE LIÉ

Samedi 8 septembre à la déchèterie à Liancourt St-Pierre.

## RPI LES TOURBIÈRES

Ecole Primaire de Liancourt Saint-Pierre  
Tél. : 03 44 49 01 98

Ecole Maternelle de Loconville  
Tél. : 03 44 49 27 56

## INFOS CANTINE

Heures (Mairie de Loconville) :  
Lun. : 17h - 19h  
Mar. : 11h - 12h  
Ven. : 13h30 - 16h30

Tél. : 03 44 49 17 48

[mairie.loconville@orange.fr](mailto:mairie.loconville@orange.fr)

Les repas doivent être réservés ou décommandés 48 heures à l'avance.

## ASSISTANTES MATERNELLES

Karine BLANCKAËRT : 06 86 01 09 42  
Carole DEREGNAUCOURT : 03 44 49 31 45  
Paméla BOUCHARD : 03 44 84 82 10

## GARDE ENFANTS

Centre de Loisirs de Chaumont en vexin :  
Tel : 03 44 49 01 80  
Petits Patapons :  
Tel : 03 44 47 13 59

**Vous avez une suggestion ou une idée ? Contactez l'équipe de rédaction : [journal@liancourt-saint-pierre.fr](mailto:journal@liancourt-saint-pierre.fr)**

## NUMÉROS D'URGENCE

17 : GENDARMERIE  
03 44 47 55 17 : GENDARMERIE CHAUMONT-EN-VEXIN  
18 : POMPIERS  
15 : MÉDECIN DE GARDE  
3237 : PHARMACIEN DE GARDE  
0800 59 59 59 : CENTRE ANTIPOISON

Imprimé par nos soins à 250 exemplaires



HAUTS-DE-FRANCE - OISE - ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS - CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN

# Liencourt Saint-Pierre

Journal Municipal | n°36 | Février 2019



Chers habitants, chers amis,

Votre Conseil Municipal élu en 2014 arrive bientôt dans sa dernière année de mandat. Je tiens à saluer l'engagement des conseillers municipaux qui font de leur mieux pour la réalisation des projets, pour leur participation précieuse aux prises de décisions et leur aide au quotidien, en bref pour leur contribution à la "gestion de la cité".

Sans être élus, nombre d'entre vous ont également fait leur part, ont aussi donné de leur temps, que ce soit pour la construction d'équipements dans le village : boudodrome, aire de jeux des enfants, réparations, petits travaux ; pour l'animation de notre village : Comité des Fêtes, Petites Canailles, CréaSon, Amis de l'Orgue, Centre Social Rural, Sciences et Culture en Picardie ; ou bien pour l'organisation de services aux habitants : Bibliothèque, Association des Assistantes Maternelles.

Ce lien créé entre vous, cet attachement à notre village de Liancourt Saint-Pierre, cette volonté de faire pour les autres est l'ADN de notre motivation. Cela s'est traduit ces 5 dernières années par de nombreuses réalisations, acquisitions, mises aux normes, opérations d'entretien que la collectivité a financées avec l'aide de ses partenaires : l'Etat, la région, le département et la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Là aussi, le Conseil Municipal s'est mobilisé pour optimiser ces dépenses, la négociation des devis, dans la « chasse » aux subventions et le suivi d'appel d'offres.

Cette bonne gestion des finances communales se traduit par deux constats :

- ♦ la commune n'a désormais plus de dette.
- ♦ les réserves sont passées de 368.000 à 619.000€ sur ces 5 ans.

et sans augmenter les taux d'imposition.

L'année 2019 et le début 2020 devraient voir l'aboutissement de plusieurs projets : nouvelles classes d'écoles : permis de construire obtenu en janvier ; l'alimentation en eau potable du Vivray / Grands Jardins, Tourbières et Vaux ; Vidéo Protection : démarrage avec la Gare (qui sera maintenue) ; rénovation de la mairie.

Nous avons également posé des jalons qui pourront servir à la prochaine équipe municipale : acquisition en 2018 du terrain classé zone naturelle Sport face à la salle des fêtes ; contrat d'accompagnement pour le bilan et la révision du Plan Local d'Urbanisme ; réaménagement du centre village « future ancienne » classe et cour d'école des CE1 et CE2, ... autant de sujets qui nécessitent une réflexion collective à long terme.

Cet esprit de construction collective est dans l'air du temps, avec notamment la tenue du Grand Débat National ce premier trimestre.

A Liencourt Saint-Pierre, nous sommes attachés à la consultation des citoyens, illustrée par des questionnaires auxquels un quart des foyers répond en moyenne. Aussi, la commune organisera le 9 mars, une soirée d'ateliers participatifs autour des 4 thèmes du grand débat. Certains diront que cela ne sert à rien. Peut-être, mais au moins, nous aurons fait notre part.

Et c'est cette part que chacun peut faire à sa mesure, sur un engagement associatif, municipal, ponctuel ou régulier. C'est cette petite part de colibri (cf. la Légende du Colibri / Pierre Rabhi) que je vous souhaite de réaliser au service des autres.

Sylvain LE CHATTON  
Maire.

Cérémonie du 8 mai

La victoire des nations alliées, le 8 mai 1945, a consacré la victoire de la démocratie, des valeurs universelles et de la dignité de l'Homme. L'idéologie criminelle et raciste était vaincue.

Le 8 mai 1945, la France était à Berlin, effaçant la défaite de mai 1940 et l'esprit collaborationniste. Dès le 18 juin 1940, la France avait dit son refus et sa volonté d'agir pour retrouver sa place au sein des grandes nations, afin de porter son message universel et humaniste de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Françaises et Français de toutes origines et de toutes convictions, nous voulons ainsi manifester notre fidélité à nos héros. Dans une Europe réconciliée, nous savons qu'il faut sans cesse rester vigilants pour défendre ces valeurs et nous réaffirmons notre détermination à les transmettre aux générations futures.



Episode Neigeux



SALLE DES FÊTES COMMUNALE



Description de la salle

La salle fait 140 m<sup>2</sup> (donc 125 personnes maximum), avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Elle se situe à la sortie du village, sur un terrain clos (sécurité pour les enfants).

Équipement :

- ♦ cuisine équipée d'un piano (5 feux gaz + four électrique), d'un réfrigérateur, d'une vitrine réfrigérée et d'un lave-vaisselle,
- ♦ tables (modulables),
- ♦ chaises.

*Sans attestation d'assurance et chèques de caution de 200€ et 100€ les clés ne pourront être remises.*

Lorsque nous louons la salle des fêtes, il faut penser à nettoyer les tables, le réfrigérateur et la gazière. Nous le faisons chez nous.

Visite sur rendez-vous à prendre en Mairie, nous vous demandons de respecter les horaires donnés

Tarifs de location (réservé aux habitants de Liancourt)

Jours	Tarifs
Lundi ou mardi ou mercredi	110 €
Jeudi (à partir de 18h00)	110 €
Vendredi (sauf si location le week-end)	110 €
2 jours consécutifs (hors week-end)	180 €
Vendredi + Samedi ou Samedi + Dimanche ou Dimanche + Lundi	250 €
Vendredi + Samedi + Dimanche ou Samedi + Dimanche + Lundi	320 €
Caution	200 €
Caution Ménage	100 €



**Nouveau dans Notre Village**



Julien FAUCON  
Hypnothérapeute

julienfaucun1@gmail.com  
06 35 24 36 70

TABAC STRESS PEURS SOMMEIL POIDS  
CONFIANCE DEUILS

Hypnothérapeute formé et certifié par l'ARCHE  
(Académie pour la Recherche et la Connaissance en  
Hypnose Ericksonienne).

Je vous accompagne dans vos objectifs de changement  
avec l'hypnose.

Séance à domicile  
à Liancourt-Saint-Pierre et 25 km aux alentours

Plus d'informations sur  
[www.hypnose-chaumont-vexin.com](http://www.hypnose-chaumont-vexin.com)

**Bienvenue chez  
Pizza Roulito  
Au feu de bois**



Passez vos commandes  
Tel : 07.61.33.33.79  
Horaire : 17h30 ~ 21h30

*Devant la Mairie le jeudi soir*



**Le boulangerie de  
Monneville passe  
les mardi, mercredi,  
jeudi, vendredi et  
dimanche à partir  
de 11 heures.**

**ACTIVITÉS LOCALES**

**AUTO PASSION**

Lun. au ven. :  
08h-12h - 14h-19h  
03 44 22 37 36

**CMF**

Travaux de revêtement des  
sols et des murs  
03 44 49 74 42

**DB INNOV**

Plombier, chauffagiste,  
entretien de Chaudière,  
création de salle de bain.  
06 12 61 63 41

**HYPNOTHERAPEUTE**

Tabac, Stress, Peurs,  
Sommeil... Séance à  
domicile  
06 35 24 36 70

**LE POIRIER BETZ**

Gîte Bien-être à la ferme  
06 74 91 81 26 ou  
03 44 49 60 00

**EURL GOUELLE**

Travaux de couverture  
03 44 49 13 55

**MARTINE TOILETTAGE**

Toilettage à domicile  
Sur rendez-vous  
06 03 69 14 34

**MOSAÏQUE DU VEXIN**

Mar. ou ven. :  
10h-13h ou de 14h-17h.  
06 61 96 77 55

**PRÉSENT DU PASSÉ**

Broc@nte achat/vente en  
ligne.  
06 24 54 93 58

**RÉNOV'YD**

Conseil et réalisation dans le  
bâtiment  
06 15 05 41 97

**SECRETS DE MAISONS**

Atelier de décoration  
06 12 57 69 79

**SMSAP**

Société Multi services aux  
personnes  
03 44 47 13 59

**Tir à l'arc**

Tous nos futurs champions étaient présents à la Salle des Fêtes pour cet après-midi de sport. Ils se sont donnés à fond. Merci à Catherine et son équipe. Bravo à tous.



Pour toutes les informations de la Mairie veuillez consulter le site : [liancourt-saint-pierre.fr](http://liancourt-saint-pierre.fr)

Adresse email : [mairie@liancourt-saint-pierre.fr](mailto:mairie@liancourt-saint-pierre.fr)



**Fête Nationale**

Le feu d'artifice a été tiré le 14 juillet à la salle des fêtes. Merci beaucoup à M. Millanvoye l'artificier qui nous a offert un très joli spectacle de pyrotechnique encore mieux que l'année dernière.



**Noël des Enfants**

Cette Année encore le Père Noël est passé pour la distribution des cadeaux et confiseries, toujours aussi gentil et généreux.

Noël, c'est vraiment magique, mais cette année encore plus, car le spectacle était animé par un magicien qui vous sortait des bonbons de partout, époustouflant !

Quelle joie pour les enfants qui ont vraiment apprécié!

Super après midi.

Vivement Noël prochain.



déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

**Qu'advient-il des revenus perçus 2018 ?**

Le principe est le suivant :

- ♦ l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé ;
- ♦ les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, rupture de contrat de travail d'activité, etc.)

**Le bénéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédit d'impôt est -il conservé ?**

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019.

Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

Retrouvez plus d'informations sur les sites [www.prelevementalsource.gouv.fr](http://www.prelevementalsource.gouv.fr) et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et au 0 811 368 368 (service 0,06 €/min+prix appel°)

**Calendrier Prévisionnel**

<b>Samedi 9 mars</b>	<b>Grand Débat National</b>
<b>Lundi 22 avril</b>	<b>Chasse aux Œufs</b>
<b>Samedi 25 mai</b>	<b>Pétanque</b>
<b>Samedi 15 juin</b>	<b>Derrière les Ballots</b>
<b>Samedi 29 juin</b>	<b>Brocante / Repas des Voisins / Feu de Saint Pierre</b>
<b>Week-end 13/14 juillet</b>	<b>Feu d'Artifice</b>
<b>Dimanche 6 octobre</b>	<b>Concert d'Orgue et Chorale « C4 »</b>
<b>Samedi 12 octobre</b>	<b>Le Boum</b>
<b>Dimanche 13 octobre</b>	<b>Repas des Aînés</b>
<b>Samedi 23 novembre</b>	<b>Repas Comité des Fêtes</b>
<b>Dimanche 15 décembre</b>	<b>Noël des Enfants</b>

## Le prélèvement à la source

L'arrivée du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019. Maryvonne LE BRIGNONEN, directeur du projet « prélèvement à la source » à la direction générale des Finances publiques revient sur ce changement.

### Quels sont les principes du prélèvement à la source ?

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

### Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

### Pouvez-vous nous en dire plus sur la faculté « d'adapter le prélèvement à la source » ?

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge. Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante par l'administration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un rythme trimestriel et non mensuel.

### Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

### Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la



**Repas des Aînés**

Cette Année encore, la journée fût festive.

Le repas délicieux, fût servi sur les tables fleuries et joliment décorées.

L'après midi s'est terminé pour certains par un petit pas de danse, pour d'autres par une partie de pétanque.

Merci à tous et à l'année prochaine pour un autre moment convivial.



**Vœux du Maire**

Une centaine de personnes est venue pour les vœux du Maire, partager la galette et le verre de l'amitié dans



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Le service *sophia* pour les personnes asthmatiques arrive dans l'Oise**

Depuis quelques mois, la Caisse d'assurance maladie de l'Oise invite 4,953 personnes asthmatiques à bénéficier du service **sophia**.

Déployé jusqu'alors dans 46 départements, le service **sophia asthme** est étendu à l'ensemble de la France métropolitaine au printemps, puis aux départements d'outre-mer en septembre 2018. Destiné aux personnes âgées de 18 à 44 ans, il est gratuit et sans engagement.

**sophia : un service d'accompagnement personnalisé pour mieux vivre avec son asthme !**

Respiration sifflante, essoufflement, sensation d'oppression, toux... Les symptômes de l'asthme se manifestent plus ou moins fréquemment et peuvent être une véritable gêne au quotidien. Pour mener une vie sociale, professionnelle et sportive aussi normale que possible, il est essentiel d'adopter les bons réflexes et de suivre un traitement adapté. Pour aider les personnes asthmatiques à mieux contrôler leur maladie et limiter ainsi son impact, l'Assurance Maladie leur propose le service d'accompagnement **sophia**, pour maintenir un bon niveau d'information et une réelle motivation entre les consultations avec le médecin traitant ou le pneumologue.

Il propose une palette de services permettant de mieux comprendre les mécanismes de la maladie, l'action des traitements, les facteurs déclenchants et l'importance du suivi médical.

Les adhérents reçoivent tous les deux mois des **newsletters** ainsi que trois **brochures thématiques** par an. Des conseils de professionnels de santé et des témoignages de patients ancrés dans le quotidien y sont présents. Le service propose également un **accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé de l'Assurance Maladie**. A l'écoute pour aborder tous les sujets en lien avec l'asthme, ils apportent des réponses adaptées à chaque situation.

Enfin, un site Internet, **ameli.fr/sophia-asthme**, présente le service sophia et propose aux adhérents un espace personnel et sécurisé offrant notamment la possibilité de poser des questions par écrit aux infirmiers-conseillers en santé. Ce site est enrichi d'un programme de coaching : il procure des conseils pédagogiques pour atteindre ses objectifs et adopter de meilleures habitudes pas à pas.

**Le service *sophia* pour les personnes diabétiques :**

sophia, c'est aussi un service d'accompagnement lancé en 2008 auprès des personnes ayant un diabète. Pour plus d'informations sur le service sophia, rendez-vous sur [ameli.fr/sophia-diabete](http://ameli.fr/sophia-diabete).





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un séjour en Europe à l'horizon ?  
 Commandez dès aujourd'hui votre  
 Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de **commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM**, depuis votre compte ameli.

Comment gagner du temps ?

1. Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « mes démarches » puis « Commander une CEAM »
2. Indiquez la date de votre départ
3. Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois (à votre retour de voyage, vous trouverez votre CEAM dans votre boîte aux lettres).

**Valable 2 ans**, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

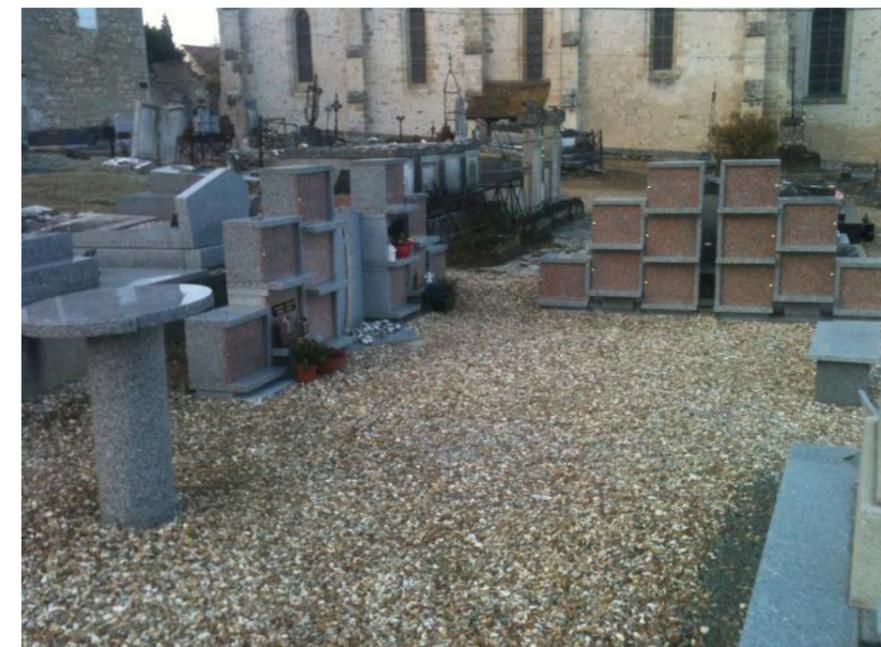
**Pratique !** Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'App Store et Google Play.

**Le saviez-vous ?** En cas d'oubli de votre CEAM physique, présentez votre CEAM digitalisée, depuis votre smartphone, aux professionnels de santé consultés !

**Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**

Colombarium

Nous n'avions plus qu'une place dans le Colombarium, nous avons dû l'agrandir de 18 places.



; une ambiance très sympathique. Merci à tous.



CIVISME !!!



Voici comment occupent leur temps les vandales, ceci s'est passé dans la nuit du samedi 28 juillet.

Non contents de s'attaquer aux panneaux de signalisation, ils ont saccagé le train des enfants; scandaleux...

Est-ce que nous payons des impôts pour ça ?



En espérant que ces parents indécents n'ont pas abandonné les enfants dans la nature !



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Déploiement du timbre électronique pour les attestations d'accueil délivrées en mairie.

Réf: Note du directeur général des étrangers en France (DGEF) du 8 novembre 2018.  
Article L. 211-3 et suivant du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Par note du 8 novembre 2018, le directeur général des étrangers en France a tenu à rappeler les dispositions prises en vue du déploiement du timbre électronique pour les attestations d'accueil délivrées en mairie, qui remplacera le timbre fiscal papier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'attestation d'accueil est toujours délivrée selon les modalités énoncées par la circulaire du 23 novembre 2004, assortie d'une taxe de 30 euros. Un étranger, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter l'attestation d'accueil faisant office de justificatif d'hébergement. Le formulaire, retiré en mairie, est établi et signé par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. L'attestation est délivrée si les conditions énoncées dans la circulaire sont remplies, et sous réserve de l'acquittement de la taxe, en timbre fiscal.

Pour faire suite à l'information citée en référence, je vous informe que le timbre électronique utilisable pour les attestations d'accueil, sera disponible sur le site [timbres.gouv.fr](http://timbres.gouv.fr) à compter du 3 décembre 2018. Conformément au calendrier arrêté par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le recours au timbre-papier demeure accessible aux particuliers, jusqu'à épuisement des stocks, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018. Ce timbre fiscal dématérialisé sera l'unique moyen de règlement à compter du 1 janvier 2019.

La dématérialisation du timbre n'a pas de conséquence directe sur la procédure de délivrance de l'attestation d'accueil. Toutefois, la DGEF met à disposition deux guides, l'un à destination des usagers et l'autre à destination des agents de mairie, que je joins à cet envoi. Ils détaillent les prérequis à l'utilisation du module électronique, accessible sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés. Cette interface, qui permettra à vos services de consommer le timbre électronique, a fait l'objet de plusieurs présentations auprès des associations représentant les communes.

Les comptables de la DGFIP recevront toute question relative au fonctionnement du module informatique. Les services de la DGEF restent à votre disposition pour toute demande d'information, de la part des élus, concernant la procédure de délivrance des attestations d'accueil. Les messages et signalement seront adressés à l'adresse électronique suivante : [timbres-registrement-dgef~.interieur.gouv.fr](mailto:timbres-registrement-dgef~.interieur.gouv.fr)

  
Louis LE FRANC

**CRÉNEAUX HORAIRES CONCERNANT  
LES TRAVAUX DE BRICOLAGE  
OU DE JARDINAGE  
UTILISANT DES APPAREILS À MOTEUR  
THERMIQUE OU ÉLECTRIQUE :**

du lundi au vendredi de :  
8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

les samedis de :  
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de :  
10h00 à 12h00.



**NAISSANCES**

Toutes nos félicitations aux parents.



Camille ENGERRAND  
née le 30 janvier 2018



Nina GUERIN  
Née le 12 octobre 2018



Paul CHAVEGRAND  
né le 7 avril 2018



Martin DAVAZ LE FEUR  
Né le 14 janvier 2019

**PACS**

Toutes nos félicitations aux heureux couples.

Sarah GOLDSTEIN et Mikaël REGUENGO  
Le 29 mai 2018

Typhaine ROBERT et Clément NABET  
Le 11 juin 2018



**MARIAGES**

Anabel LOPEZ et Michaël LEMAIRE  
Le 4 août 2018

Severine BRUNEL et Yann CAUDAN  
Le 3 novembre 2018

**DÉCÈS**

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de :

André CODEVELLE  
5 novembre 1928 - 8 août 2018

Hubert GAUTIER  
21 octobre 1925 - 26 mai 2018



Et aussi aux familles des personnes nées à Liancourt Saint-Pierre

Jacqueline CHABLOZ  
2 octobre 1953 - 5 novembre 2018

Georgette GOBAILLE  
10 juillet 1920 - 31 juillet 2018

Sophie MUSY  
16 novembre 1932 - 2 mars 2018

Andrée BOUCHER  
25 septembre 1930 - 18 septembre 2018

Pierre D'HEDIN  
9 novembre 1934 - 15 juillet 2018

Michel SEDILLE  
15 avril 1935 - 16 février 2018

Jacqueline HAUDEGOND  
6 novembre 1926 - 22 août 2018

Annick LEROY  
26 septembre 1946 - 24 juin 2018

Simonne COATLEVEN  
15 mars 1921 - 1 février 2018

**2 Avril chasse aux œufs**

Beaucoup d'œufs pour cette chasse, une quarantaine d'enfants en ont profité et se sont bien amusés. Ensuite ils ont voyagé à bord du petit train de l'aire de jeux et ont semblé beaucoup apprécier.

Comme d'habitude, ils se sont partagé leur butin. Ce moment joyeux s'est terminé avec les parents par une distribution de gâteaux et de boissons.

Le soleil était de la partie et cette matinée des plus agréables.

A l'année prochaine.



**12 mai Pétanque**

En raison du temps médiocre et incertain, nous avons choisi d'annuler ce rendez-vous, ce dont nous nous excusons.

Merci à tous pour votre compréhension et nous vous espérons l'année prochaine.

**Opération Brioches**

Mme Mahé qui s'est chargée de la vente des brioches, nous fait savoir que celle-ci a rapporté 200 euros, qui ont été reversés à L'Apei (l'Association de Parents et amis de l'Enfance Inadaptée) de Beauvais et sa Région.

Merci à tous pour votre générosité.



**23 juin Brocante, Repas des voisins, fête de la musique et feu de St Pierre**

La brocante a repris sa place initiale au cœur du village, beaucoup de personnes le souhaitaient. Encore trop peu d'exposants ; une quarantaine seulement, mais beaucoup de mètres loués. La météo agréable nous a favorisés. Le soleil, la musique, les frites et les merguez très bonnes, tous ces ingrédients ont fait de cette journée un moment très convivial et agréable. Le soir, environ 70 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour un apéritif offert par le comité des fêtes et pour le repas des voisins ; Moment de partage, de plaisanteries, de souvenirs évoqués par les aînés et pensées pour les disparus qui assistaient à ces manifestations. Soirée très sympathique, qui s'est achevée vers 1h30 du matin, après le feu de St Pierre allumé vers 22h. Merci et compliments au DJ (Sébastien Guérin) qui est très bon. Merci à tous les bénévoles, Virginie, Nicolas, Sandrine et Evelyne pour ne citer qu'eux... Merci à tous d'être venus si nombreux, c'est encourageant.

**Repas du Comité des Fêtes**

Une soixantaine de personnes sont venues passer un moment pour partager et déguster un bon repas antillais composé de :

- ◆ Crevettes Avocats
- ◆ Poulet au Curry
- ◆ Salade et Fromage (rien d'antillais)
- ◆ Délicieux Flan Coco préparé par Richard

Comme le montrent ces photos, très chaude ambiance pour cette soirée, les danseurs se sont déchainés sur des rythmes antillais jusqu'à fort tard.

Soirée très sympathique, merci d'être venus.

A l'année prochaine pour un autre thème de repas.



**BILAN :**

- **Fréquentation** : 705 lecteurs sont venus emprunter ou rendre un ouvrage, pour 960 entrées (sur 99 jours d'ouverture) Et s'il y a eu des radiations effectuées dans le cours de l'année, 21 nouveaux lecteurs se sont inscrits en 2018, dont 4 d'autres communes
- **Animations 2017/2018** : pas de Contes en 2018, mais ils reviendront en 2019, promis.
- **PROJETS en cours**
  - ◇ **Assistantes Maternelles et rencontre des 0-3ans avec le livre** : une fois par mois, la bibliothèque se déplace à la Salle des Fêtes afin d'apporter son support et des ouvrages pour les petits lecteurs. Nous accueillons ainsi de deux à six assistantes maternelles et de quatre à quinze petits depuis que la demande a été formulée.
  - ◇ **Personnes âgées** : en fin d'année 2018, une convention de partenariat a été signée entre le Val Fleury et la bibliothèque, cette dernière représentée par monsieur le Maire et moi-même. Sur une périodicité mensuelle, j'irai apporter quelques livres, proposer des lectures à voix hautes et des animations dans cette structure pour personnes âgées.

**FONCTIONNEL :**

- **Fonds disponible** : Nous disposons aujourd'hui d'une collection de **3 501 documents** répartis comme suit :
  - ◇ **1 671** livres et documents (dont **211** CDs et **116** DVDs) prêtés par la MDO
  - ◇ **1 824** livres et documents **en fonds propre** (hors périodiques)
- **Achats de livres** : grâce au budget alloué par le Conseil Municipal, 145 nouveaux ouvrages, romans, BD, ... ont été acquis par votre bibliothèque.
- **Dons de livres** : quelques habitants, inscrits ou non, ont fait don de livres à la bibliothèque. 89 nouveaux livres sont ainsi venus enrichir le fonds propre. Je les remercie particulièrement d'avoir fait ce geste
- **Désherbage** : en cours de traitement.
- **Utilisation du lieu** :
  - ◇ A ce jour plus de 2 300 documents, livres, dvd et cds ont été prêtés.
  - ◇ La bibliothèque est ouverte aux élèves de CM1 & CM2 depuis le 4 mai 2015. Elle fournit aussi un support pédagogique adapté aux besoins des enseignantes.
  - ◇ **Ressources numériques** à disposition des lecteurs depuis le mois d'octobre 2014. Quatorze personnes ont renouvelé leur abonnement ou se sont inscrites pour accéder d'où elles le souhaitent (bibliothèque, domicile, ...) à ce **service totalement gratuit**.
    - ⇒ **Le KIOSK,**
    - ⇒ **TOUT APPRENDRE**
    - ⇒ **La Cité de la Musique et La Souris qui raconte** sont venues compléter l'offre pour le plaisir des petits, et des plus grands aussi.
- Remerciements à Madame Concé pour la partie nettoyage du local, ainsi qu'à Philippe pour l'entretien et les travaux effectués qui rendent le lieu encore plus accueillant.
- Merci à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal pour le budget alloué.



## Pierre : votre bibliothécaire

La bibliothèque vous accueille le lundi de 17h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h30.

### ANIMATIONS 2019

Le vendredi 5 juillet 2019 la bibliothèque de Liancourt Saint-Pierre vous proposera de vous déplacer au Val Fleury, la Maison de retraite de La Villetterte. Nous y ferons des lectures à voix haute pour les résidents. Toute personne désireuse de participer à cet événement est priée de contacter la bibliothèque au 0344072393.

Cette année 2019 verra le grand retour si attendu des **Contes d'Automne**. Ni le programme ni la date ne sont encore connus, car ce n'est pas rien que d'organiser une telle programmation pour cinquante communes sur un aussi vaste territoire. Ce sera en novembre, certainement un vendredi à 20h15, que nous vous accueillerons ... !

En espérant vous voir venir nombreux à cette occasion, je vous dis à bientôt dans votre bibliothèque.

Pierre, votre bibliothécaire



Voici deux photos qui montrent la Salle des Fêtes avant et pendant le passage des petits la semaine dernière.

Cinq assistantes maternelles et quinze petits étaient inscrits pour cette séance. Mais je crois qu'au final ils étaient dix sept au lieu de quinze.

La prochaine aura lieu le jeudi 7 mars 2019.



Pierre Chataigné, votre bibliothécaire (biblsp@orange.fr et 0344072393)



**La Boum des Enfants**

Pour la sixième fois, la boum a rencontré un réel succès.

Environ un cinquantaine d'enfants se sont défoulés sur la piste, les petits de quatre à sept ans et cette année de sept à quatorze ans pour les plus grands.

Nouveauté, nous avons organisé un concours de danse pour ces derniers, les deux heureux gagnants Erine et Sacha ont remporté un prix.

Soirée très agréable.



**Championnats de France**

23 février 2019  
 Poids cadets  
**MEDAILLE D'OR**  
 Léo CHWALOWSKA (CVTA)  
 avec 17,97m  
 Bravo Léo... Félicitations



**Un peu d'histoire.**

Autrefois, la mairie et les écoles se trouvaient à la Rougette, sur une parcelle qui a servi par la suite pour l'agrandissement du cimetière.

Les travaux de construction de la mairie actuelle se déroulaient de 1878 à 1884.

L'école des garçons est mise en service à la rentrée 1884.

La classe des filles reste à la Rougette et s'installe dans le local laissé vacant par le départ de la classe des garçons.

Ce n'est qu'en 1904 que l'école des filles est mise en service dans les bâtiments d'une ancienne forge, achetés en 1901, juste en face de l'école des garçons.

En 2003 sont inaugurés un nouveau secrétariat de Mairie ainsi qu'un accueil périscolaire avec cantine et garderie pour les enfants de Liancourt Saint-Pierre et de Loconville..

Le 12 février 2019, dans son programme de restauration du Mairie et construction de nouvelles classes de l'école, la municipalité procédait à l'installation d'une nouvelle horloge et d'une nouvelle cloche sur la Mairie, remplaçant enfin celles disparues il y a environ 40 ans.

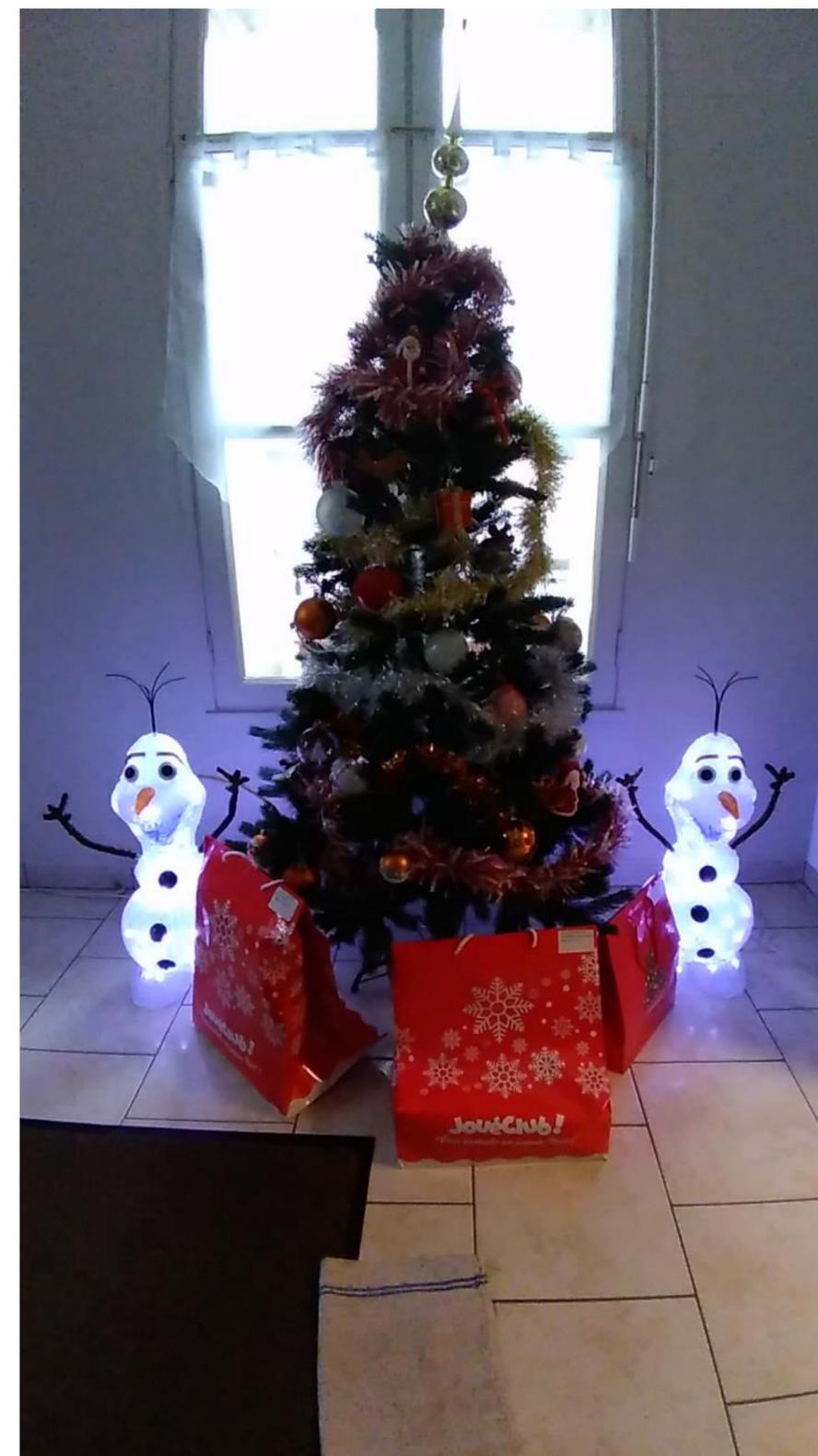
Voir [liancourt-saint-pierre.org](http://liancourt-saint-pierre.org) pour plus d'informations sur l'histoire et le patrimoine de notre beau village.





Cloche neuve unique en airain, (métal neuf composé de 78% de cuivre GIRM et 22% d'étain BANKA), sans anse (à tête plate) fabriqué par Bodet Campanaire.

LA4 (880Hz) de 0,417 mm - Poids 45 KG - Accordée équilibrée



A l'occasion de Noël Monsieur le Maire et son Premier Adjoint posent à côté de l'arbre.

**L'association des Amis de l'Orgue de Liancourt Saint – Pierre**

Nous étions heureuse d'accueillir dimanche 14 octobre 2018 pour son dix-huitième concert, l'ensemble Gospels « Boréale » dirigé par la talentueuse chef de chœur, Sophie Boucheron.

Nous vous invitons d'ailleurs à retrouver les chanteurs sur leur site :

[ensemblevocalboreale.com](http://ensemblevocalboreale.com)

ou

[Facebook.com/ensemblevocalboreale](https://www.facebook.com/ensemblevocalboreale)

Monsieur Jean Galard, organiste titulaire des grandes orgues de Beauvais et de l'église St Médard à Paris a joué merveilleusement des œuvres de J.F.Dandrieu, C.Ph.E. Bach, G.F.Haendel, C.Ph.E. Bach, J.P. Sweelinck, J. Pachelbel, J.Ph.Rameau et une superbe improvisation à la fin du concert, mettant en évidence les incroyables possibilités de l'orgue.



Didier Lefebvre, président de l'association a remercié le conseil départemental qui soutient les Amis de l'Orgue depuis sa création, le conseil municipal de Liancourt Saint-Pierre et son Maire Sylvain Le Chatton, ainsi que la CCVT qui leur a prêté le vidéo projecteur et l'écran.

Depuis sa restauration en 1998, l'orgue a vécu, joué pour les célébrations, les cérémonies, les concerts. Monsieur Jean – Jacques Mounier (facteur d'orgues) le maintient en excellente santé et ce concert de grande qualité en a été la preuve.

Le verre de l'amitié a réuni un grand nombre de personnes dans l'église et le public était heureux de partager avec les chanteurs, l'organiste et les membres de l'association.

Notre but étant de faire vivre l'orgue restauré, les retours positifs de ce concert nous ont ravis. L'église était comble et c'est toujours une joie

pour les amis de l'orgue, de voir ce public nombreux et fidèle depuis tant d'années.

Nous avons eu la tristesse de perdre ces derniers temps plusieurs membres chers à notre association et nous avons besoin de votre soutien. Ne manquez pas de venir à notre prochaine assemblée générale début 2019 afin de nous rencontrer et de venir nous aider si vous le désirez. Vous pouvez aussi nous contacter par mail : [lesamisorgue@free.fr](mailto:lesamisorgue@free.fr)

Le prochain concert est prévu en octobre 2019.

Bien à vous.

Odile Lefebvre

(Secrétaire)



**Théâtre Al Dente**

Une nouvelle fois, la troupe de théâtre "Al Dente", dirigée par Mme Joëlle BOBBIO, nous a régales d'extrait de pièce. De Sacha Guitry au Vaudeville en passant par Feydeau et Courteline, les acteurs nous ont transportés dans un univers d'humour et d'histoires théâtrales. Les rires du public ont rempli la salle devant un jeu d'acteurs interprété avec talent.

Bravo à toute la troupe « Al Dente ».

